

Identification du requérant

Nom : _____ Prénom : _____
 Adresse : _____
 Fonction : _____ Code postal : _____
 Téléphone : _____ Télécopieur : _____
 Courriel : _____ Entrepreneur : _____

L'emplacement visé par l'excavation

À proximité du domaine public

Sur le domaine public

Numéro de lot(s) rénové(s) du projet : _____
 Adresse : _____ Code postal : _____
 Date prévue de début des travaux : _____ Date prévue de fin des travaux : _____
 Profondeur de l'excavation : moins de 2 mètres de 2 à 3 mètres plus de 3 mètres
 Présence d'arbres ou d'arbustes : Lampadaire à déplacer ou enlever :

Dimension approximative de l'excavation	Localisation			
		B		
	A		C	
		D		

1.0 Documents à joindre à la demande de permis

- 1.1 La demande doit être accompagnée d'une preuve d'assurance-responsabilité aux termes de laquelle le requérant et la Ville sont coassurés.
- Pour **une excavation sur le domaine public**, un montant de 2 000 000 \$ dans le cas d'un requérant qui doit effectuer la réfection des lieux excavés, et de 1 000 000 \$ dans les autres cas.
 - Pour **une excavation à proximité du domaine public**, un montant de 1 000 000 \$ dans le cas d'une excavation d'au plus 4,5m de profondeur et 2 000 000 \$ dans les autres cas.
- 1.2 Un document par lequel le requérant s'engage à maintenir la police en vigueur durant toute la durée des travaux et à tenir la Ville indemne de toute réclamation, quelle qu'en soit la nature.
- 1.3 La demande doit être accompagnée par des plans, des calculs, un devis d'excavation et une étude géotechnique projetée signés par un ingénieur.
- 1.4 Un plan de dynamitage signé par un ingénieur dans le cas d'une excavation pratiquée dans le roc.
- 1.5 Méthode que l'on entend utiliser pour protéger les arbres ou arbustes.

2.0 Analyse du dossier

- 2.1 Visite des lieux, prise de photos, et relevé des quantités.
- 2.2 Calcul du coût du permis et du dépôt incluant la lettre et les exigences.
- 2.3 Paiement du permis d'excavation.
- 2.4 Dépôt de garantie pour les travaux relatifs aux utilités publiques, à la réfection du domaine public, et au mobilier urbain.
- 2.5 Émission du permis.

3.0 Suite aux travaux

- 3.1 Inspection des lieux et vérification des dommages causés au domaine public par les travaux d'excavation.
- 3.2 Informer le requérant des travaux à réaliser.
- 3.3 Ajustement et remboursement du dépôt de garantie par rapport au montant initial.

Transmettre le tout à : **Direction des travaux publics**
Division du bureau technique
 2140, avenue Madison, 3e étage
 Montréal (Québec) H4B 2T4
 permis.etudestechniques.cdnndg@ville.montreal.qc.ca

Signature du requérant : _____ Date : _____